

environ, et sa largeur du sud au nord de quatre à cinq cents mètres.

Jusqu'à la fin du seizième siècle et même durant les premières années du dix-septième, le Pré-aux-Cleres était divisé en deux parties distinctes : le grand Pré et le petit Pré.

Le petit Pré était situé au nord de l'enclos de l'abbaye Saint-Germain, occupant seulement la distance comprise aujourd'hui entre les rues Mazarine et des Petits Augustins, et entre la rue du Colombier et le quai Malaquais.

Le petit Pré était séparé du grand Pré par un canal, assez large, qui s'étendait en longueur depuis la rive de la Seine jusqu'au bas de la rue Saint-Benoit, suivant en grande partie le parcours actuel de la rue Bonaparte.

En 1368, le petit Pré fut cédé à l'Université, et servit, ainsi que le grand Pré, de promenade favorite aux clercs ou écoliers, d'où le nom qui leur fut donné à tous deux.

Déjà, au seizième siècle, la ceinture de murailles ornées qui entourait la capitale devenant trop étroite pour contenir la population toujours croissante de la Cité, cette population s'était jetée au dehors des fortifications et avait construit activement les faubourgs de la ville.

Le petit Pré-aux-Cleres, envahi peu à peu, commença à se couvrir de maisons, et sous le règne de Henri IV, on y ouvrit la rue des Petits-Augustins, renvoyant au grand Pré les écoliers et les promeneurs.

En 1605, à l'époque où remonte notre récit, le petit Pré-aux-Cleres n'existait plus du tout.

Le grand Pré, d'une étendue beaucoup plus vaste, avait conservé sa destination première et était, sous Henri IV, la seule promenade plantée d'arbres où les habitants de Paris pussent venir, librement et à l'abri des feux du soleil, se procurer un exercice salutaire.

Durant la foire Saint Germain surtout, cette promenade, dont elle était presque mitoyenne, se voyait envahi par la foule.

Le cadre de cet ouvrage ne nous permet pas de donner ici l'historique détaillé de ces deux prairies, célèbres par les scènes de tous genres qui s'y passèrent et qui, cependant, suffiraient amplement, rien que par leur simple récit, à présenter un aperçu précis des mœurs et des usages des Parisiens, depuis les Capétiens jusqu'aux Bourbons.

Outre les avantages appréciables d'une promenade verdoyante, ombragée et voisine du fleuve, le grand Pré-aux-Cleres offrait encore aux oisifs et aux amateurs de bons vins, une collection remarquable de cabarets et de guinguettes.

Des bosquets touffus, des tables à demi cachées sous le feuillage, des garçons bien dressés, des servantes accortes et engageantes, les meilleurs orfres de l'Anjou, établissaient d'une façon marquée la supériorité des cabarets du Pré-aux-Cleres et justifiaient la vogue dont ils jouissaient.

Un jeu de paume en plein air, des jeux d'arc, d'arbalète et d'arquebuse, et un jeu de volant (invention toute nouvelle), attiraient les joueurs empressés de faire montre de leur adresse aux spectateurs qui se pressaient curieusement autour d'eux.

Plus loin, quatre belles allées couvertes, dont une dominant la Seine, engageaient les pas des promeneurs tranquilles et des bancs de pierre ou de bois, placés de distance en distance, invitaient au repos et à la conversation.

Un bac établi sur la Seine, en face de la Porte-Neuve et vis-à-vis la rue qui aujourd'hui porte ce nom faisait communiquer le Pré-aux-Cleres avec la rive droite de la rivière.

Rien de plus curieux, l'heure de la promenade venue, que

de voir cette foule bigarrée de grandes dames avec leurs éblouissantes toilettes, de gentilshommes aux pourpointes soyeux, aux chapeaux garnis de plumés multicolores, traverser le fleuve, qui sur le bac, qui dans les nacelles des passeurs, les uns se pressant sur le plancher massif du lourd bateau remorqué par la corde servant au passage, les autres nonchalamment étendus dans les esquifs de loug, qui souvent accomplissaient une course jusqu'au Pont-Neuf, avant de descendre sur la berge leurs locataires dédaigneux de se mêler à la foule.

Les écoliers et les habitants de la rive gauche affluaient par la porte de Nesles, à côté de laquelle se dressait la tour femense qui devait être démolie un demi-siècle plus tard, pour faire place au palais Mazarin.

Mais si, dans l'après-midi et vers le soir, le Pré-aux-Cleres présentait un coup d'œil joyeux et animé, le matin il changeait lugubrement d'aspect.

Désert et touffu, il offrait ses tapis de verdure, ses carrours épais, aux duels si fréquents qui décoloraient la noblesse durant le seizième et le dix-septième siècle.

Le lieu de promenade devenait le champ de bataille, et plus d'un petit pied chaussé de velours et de satin, en se posant le soir sur le sable, foulait une terre encore humide du sang répandu le matin.

Bien peu de rencontres, pendant le premier siècle que nous venons de citer et le premier quart du second, eurent lieu sur un autre terrain.

Le Pré-aux-Cleres avait été adopté, par les gentilshommes, pour y bien vivre et pour y bien mourir.

Louis IX, en interdisant le combat judiciaire, introduit jadis dans la Gaule avec la féodalité et la barbarie, ayant fait perdre peu à peu au duel son caractère légal, avait espéré le voir disparaître des mœurs, mais Henri II devait en faire renaître l'usage, par son amour des armes et son imprudence.

Fortifiés par les principes d'un faux point d'honneur, voulant remplacer par la vengeance personnelle l'action protectrice des lois, les duels firent bientôt, parmi la noblesse française, sous les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, d'effrayants progrès et dégénérent même en assassinats.

Les habitants de Paris étaient journellement témoins de ces scènes sanglantes.

On se battait, le plus ordinairement, à l'épée et à la dague, trois contre trois, et quelquefois six contre six.

Celui qui avait dépêché son adversaire avait le droit de courir au secours de ses amis.

C'était, on le voit, une véritable bataille, que ces rencontres où la mort moissonnait presque toujours les trois quarts des combattants.

Les seconds épousaient la querelle du gentilhomme qui réclamait leurs services, sans même s'en querir de la cause qui leur faisait tirer l'épée.

On donnait sa vie avec une innocence dédaignant incontestablement une bravoure digne d'éloges, mais indiquant aussi une légèreté d'esprit et un manque de raisonnement sévèrement blâmables.

Les familles puissantes avaient des spadachins qu'elles nourrissaient au sang, comme le dit plus tard Richelieu, en parlant du chevalier de Guise et de son duel avec le baron de Luz.

Justement effrayés de cette fureur de meurtres, de cette ardeur à prodiguer et à répandre le sang, les gouvernants cherchèrent à y mettre obstacle, mais l'édit de 1566, l'ordonnance de